

OMPI



N/A/I/1.Rev.
ORIGINAL: anglais
DATE: 16 septembre
1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

UNION PARTICULIÈRE POUR LA
CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS
ET DES SERVICES AUX FINS DE
L'ENREGISTREMENT DES MARQUES (UNION DE NICE)

ASSEMBLÉE

Première Session ordinaire
Genève, 21-29 septembre 1970

PROJET D'ORDRE DU JOUR

préparé par le Directeur des BIRPI

1. Election d'un Président provisoire
Voir document AB/I/1.Rev., paragraphe 49.
2. Adoption de l'ordre du jour
Voir le présent document.
3. Adoption du règlement intérieur
Voir Arrangement de Nice (Stockholm), article 5.5, et document AB/I/2.
4. Election du Bureau
Selon le projet de règlement intérieur de l'Assemblée (document AB/I/2), il s'agit de l'élection d'un Président et de deux Vice-présidents.
5. Etablissement du programme et adoption du budget triennal (1971-1973) en ce qui concerne l'Union de Nice

Voir l'Arrangement de Nice (Stockholm), article 5.2)a)iv), et documents AB/I/7 et AB/I/10.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec l'Assemblée générale de l'OMPI, la Conférence de l'OMPI, les Assemblées des Unions de Paris et de Berne, et les Conférences de représentants des Unions de Paris, de Berne et de Nice.

6. Adoption du règlement financier

Voir Arrangement de Nice (Stockholm), article 5.2)a)v), et documents AB/I/5 et 16.

7. Désignation des vérificateurs des comptes

Voir Arrangement de Nice (Stockholm), article 7.8), et document AB/I/6.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec l'Assemblée générale de l'OMPI et les Assemblées des Unions de Paris et de Berne.

8. Indication des langues dans lesquelles les textes officiels de l'Acte de Stockholm de l'Arrangement de Nice doivent être établis

L'article 15.1)b) de l'Acte de Stockholm de l'Arrangement de Nice prévoit que "des textes officiels /de cet Acte/ sont établis par le Directeur général, après consultation des Gouvernements intéressés, dans les autres langues /c'est-à-dire dans des langues autres que le français/ que l'Assemblée pourra indiquer".

Il est proposé que ces langues soient l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le portugais et le russe.

Il n'y a pas de document de travail sur cette question.

9. Admission des observateurs

Voir le projet de règlement intérieur de l'Assemblée (document AB/I/2) et document AB/I/14.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec les dix autres organes.

10. Adoption du rapport de la session.

(Fin du document.)

the problem of finding an appropriate
methodology and methodology for the new
changes that have been made

differentiate between the values.

Conclusion